



Restauration et probleme avec les patrons

Par **sabi1301**, le **07/09/2009** à **19:47**

Bonjour, mon concubin travaille en belgique en restauration depuis mai mais nous habitons en france. Au debut tout se passait tres bien mais depuis quelques temps tout s'est dégradé entre les patrons et mon concubin. En effet, il a eu que la moitié de sa paie (872e) alors qu'il a fait son nombre d'heures (a la base 38h par semaine dou 152h) Mais comme il a travaillé deux semaines du matin son patron a considéré qu'il n'avait pas fait ses heures alors :rn-qu'il n'a pas eu de jours de repos du tout pendant ces deux semainesrn-qu'il a été payé avec du chomagernEn effet, son patron les paie avec du chômage bien que je n'arrive pas a savoir si cest legal ou non. Il a un contrat de 38h/semaine payé a l'heure dans son contrat mais la patronne a décidé qu'il serait payé au mois.rnDu coup, nous les avons menacé des prud'homme et la reponse que nous avons eu est" cest simple vous nous mettez aux prud'homme je vous fait un préavis de 4 jours et je vous licencie"rnEnfin, mon concubin est menacé de licenciement alors qu'il travaille avec des personnes qui viennent travailler complètement ivre le soir et les patrons ne disent rien alors que ces personnes ont tenté de se battre.rnMa question est : "Que pouvons nous faire?"merci